

de vous trouver avec Nous, en Notre Parlement du *Canada*, en Notre Cité d'*Ottawa*, MARDI, le VINGT-TROISIÈME jour du mois de NOVEMBRE prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notre dite Puissance du *Canada*, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos Présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau du *Canada*. TÉMOIN, Notre fidèle et Bien-Aimé le Très-Honorable SIR JOHN YOUNG, Baronnet, un des Membres de Notre Très-Honorable Conseil Privé, Chevalier Grand'Croix de Notre Très-Honorable Ordre du Bain, Chevalier Grand'Croix de Notre Ordre Très-Distingué de *St. Michel et St. George*, Gouverneur-Général du *Canada*. A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité d'*Ottawa*, dans Notre Puissance, ce HUITIÈME jour d'OCTOBRE, dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-neuf, et de Notre Règne la Trente-troisième.

Par Ordre,

EDOUARD J. LANGEVIN,  
Greffier de la Couronne en Chancellerie,  
*Canada*.

---

JOHN YOUNG.

[L. S.]

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A nos très-aimés et fidèles Sénateurs de la Puissance du *Canada*, et aux Membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de Notre dite Puissance, sommés et appelés à une Assemblée du Parlement du *Canada*, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité d'*Ottawa*, le Vingt-troisième jour de Novembre courant, et à chacun de vous—SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que le Huitième jour du mois d'Octobre dernier, Nous avions jugé à propos de proroger Notre Parlement du *Canada* au Vingt-troisième jour du mois de Novembre courant, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre Cité d'*Ottawa* ; SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Privé du *Canada*, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant et à chacun de vous de vous trouver avec Nous en Notre Parlement du *Canada*, en Notre Cité d'*Ottawa*, VENDREDI, le TRENTE-UNIÈME jour du mois de DÉCEMBRE prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notre dite Puissance du *Canada*, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau du *Canada*. TÉMOIN Notre Fidèle et Bien-Aimé le Très-Honorable SIR JOHN YOUNG, un des Membres de Votre Très-Honorable Conseil Privé, Chevalier Grand'Croix de Notre Très-Honorable Ordre du Bain, Chevalier Grand'Croix de Notre Ordre Très-Distingué de *St. Michel et St. George*, Gouverneur-Général du *Canada*. A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité d'*Ottawa*, dans Notre Puissance, ce DIX-NEUVIÈME jour de NOVEMBRE, dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-neuf, et de Notre Règne la Trente-troisième.

Par Ordre,

EDOUARD J. LANGEVIN,  
Greffier de la Couronne en Chancellerie,  
*Canada*.